

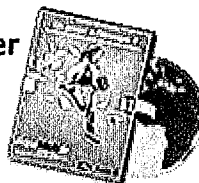
## Comment candidater sur AquiMob ?

- AquiMob est LA plateforme unique réunissant les 4 aides de mobilités internationales proposées par l'Uppa (*elles ne sont pas cumulables entres-elles*)
- Pour déposer une candidature il suffit de remplir le formulaire en ligne sur AquiMob.fr

### Inscriptions à l'Uppa

- 1) Inscription Administrative :  
DEVE / Scolarité Centrale
- 2) Inscription Pédagogique :  
UFR (collège)

+ Déposer, modifier  
mon dossier  
AquiMob



+ Si vous partez avec le  
programme ERASMUS  
=  
Etablir en plus  
mon dossier ERASMUS  
[sonia.turquet@univ-pau.fr](mailto:sonia.turquet@univ-pau.fr)

### Dates de dépôt des dossiers en ligne pour l'année 2019-2020

- Période 1 = pour les départs d'août à septembre ouverture de la plateforme  
du 01/06/2019 au 15/10/2019 (date limite d'envoi du dossier complet à la Dri le 15/10)
- Période 2 = pour les départs de janvier à mars ouverture de la plateforme  
du 15/11/2019 au 08/02/2020 (date limite d'envoi du dossier complet à la Dri le 08/02)
- Période 3 = pour les départs en stage d'avril à septembre ouverture de la plateforme  
du 01/03/2020 au 10/05/2020 (date limite d'envoi du dossier complet à la Dri le 10/05)

Attention : il n'est pas possible de déposer une demande en dehors de ces périodes

L'attribution d'une aide n'est pas automatique ; il y a des conditions d'éligibilité :

### Il faut principalement :

- être un étudiant inscrit à l'Uppa
- être un étudiant inscrit en niveau L2 à doctorat
- avoir un projet de mobilité internationale qui s'inscrit dans votre cursus et vous permettant de valider des crédits ECTS
- avoir validé votre projet pédagogique avec l'équipe enseignante de l'Uppa

### Les aides du dispositif s'adressent :

- à tous, sous réserve que le cursus et le projet de mobilité répondent aux critères des aides disponibles via AquiMob
- aux boursiers sur critères sociaux comme aux non-boursiers

Pour les boursiers sur critères sociaux, ces aides s'ajoutent à la bourse du CROUS

### Attention

- Les critères d'éligibilité varient selon les aides
- L'attribution d'une aide à la mobilité internationale n'est pas automatique, ni due
- Les aides du dispositif sont non cumulables entre elles
- Le montant des aides ne couvre pas la totalité des frais liés à une mobilité internationale, il s'agit bien d'une « aide ». Il faut prévoir des fonds personnels car si vous obtenez une aide le 1<sup>er</sup> versement intervient 2 ou 3 mois après les commissions d'attribution des bourses et à réception de l'attestation de début de mobilité dans notre service.

La bourse est calculée sur la base de la durée de présence dans l'établissement d'accueil, nous en calculons la durée au moyen des attestations de début et de fin que vous devrez obligatoirement nous fournir. Le solde est recalculé à la fin de la mobilité.

### Les aides

1. Aide Nouvelle Aquitaine = Aide de la Région
2. Bourse de Mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche *pour les boursiers sur critères sociaux*
3. Bourse Erasmus+ volet études et stage
4. Erasmus Transfrontalier

Avant de déposer votre candidature sur Aquimob.fr

→ Établissez le projet au niveau pédagogique avec votre professeur référent

Le formulaire de saisie de demande

→ Pour vous connecter sur le site Aquimob.fr Il faut vous munir de vos identifiants fournis par la scolarité (comme pour accéder à mon ENT)

→ Je clique sur « ajouter un nouveau dossier »

→ Je renseigne les champs demandés pour chaque page avant de passer à la suivante

Il est important d'avoir les éléments requis à portée de main lors du dépôt de votre demande

### Les Pages du Formulaire

1. Mes données personnelles (nom, adresses, etc...)
2. Mon établissement d'origine (cursus, etc...)
3. Ma structure d'accueil (coordonnées, personnes responsables de ma mobilité, etc...)
4. Le déroulement de ma mobilité (intitulé mobilité, mes motivations, dates, etc...)
5. Mes données sociales (boursier ou non, revenus de ma famille – cf. avis d'imposition des parents en N-2-, points de charge, etc...)
6. Mes coordonnées bancaires (je me munis d'un RIB obligatoirement à mon nom)
7. Mon engagement et l'enregistrement
8. Liste des pièces à fournir

### VOUS DEVEZ DEPOSER VOTRE CANDIDATURE SUR AQUIMOB AVANT VOTRE DEPART

1. Connectez-vous sur le site [aquimob.fr](http://aquimob.fr)

2. Déposez votre dossier en ligne et enregistrez-le

Tant que le projet est à l'état « enregistré », il est possible de procéder à des modifications ou le supprimer.

*Vous pouvez déposer jusqu'à maximum 3 projets différents par période, un seul sera examiné en commission d'attribution (celui que vous aurez déterminé comme choix n°1)*

3. Il faut obligatoirement « soumettre » le projet en cliquant sur l'icône pour le finaliser avant la date limite de dépôt.

A l'état soumis, le projet n'est plus modifiable par l'étudiant.

4. Imprimez (icône pdf) et signez votre dossier









5. Retournez votre dossier au format papier avec les pièces justificatives demandées avant la date limite indiquée à : UPPA Direction des relations internationales (Dri) pour validation et participation aux commissions pour l'attribution des bourses

Contact Aquimob = Mylène PAULES / [mylene.paules@univ-pau.fr](mailto:mylene.paules@univ-pau.fr) / 05 59 40 70 60

## Vos projets pédagogiques

DUPONT Martin

Université de Bordeaux

Priorité	Projet	Etat *	Modifier	Supprimer	Soumettre	Imprimer	Classer vers le bas	Classer vers le haut
1	Titre du projet 1	Enregistré						
2	Titre du projet 2	Soumis						
3	Titre du projet 3	Validé						

\* Enregistré : le projet est saisi

\* Soumis : le projet est soumis pour validation

\* Validé : le projet est validé par l'établissement

\* Désisté : vous vous êtes désisté pour le projet

Infos

### Quelques Rappels :

- ✓ Vous devez impérativement déposer un dossier Aquimob, suivre la procédure et respecter le calendrier
- ✓ Seuls les dossiers soumis et renvoyés complets seront validés pour instruction et examen en commissions
- ✓ Veillez à renseigner une adresse mail valide et que vous consultez
- ✓ L'obtention d'une aide n'est pas automatique
- ✓ Le solde est recalculé en fonction des dates réelles de présence dans l'Etablissement d'accueil qui sont notées sur l'attestation de fin de mobilité